

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2022-10-12-14 **Séance du** lundi 14 novembre 2022

# PROPOSITION DE RÉPARTITION DES RECETTES DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (EXERCICE 2021), POUR LES COMMUNES BAS-RHINOISES. SECONDE RÉPARTITION.

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

#### PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

### ABSENTE:

PFEIFFER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R2334-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- Vu la délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2022-8-12-11 du 19 septembre 2022 portant proposition de répartition des recettes du produit des amendes de police (exercice 2021) pour les Communes Bas-Rhinoises. Première répartition,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les avis de la 12ème Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale, de la 9ème Commission Nord Alsace Haguenau Wissembourg et de la 10ème Commission Ouest Alsace Saverne Molsheim qui se sont réunies le 3 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Affecte, au titre de la dotation 2022, un montant total de 557 190,05 € provenant du produit des amendes de police des Communes bas-rhinoises (exercice 2021) aux Communes et opérations figurant dans les tableaux joints en annexe à la présente délibération pour les montants mentionnés ; les fonds étant versés directement aux communes par les services de la Préfecture,
- Propose d'affecter, dans le cadre d'une délibération ultérieure, le reliquat de la dotation 2022 du produit des amendes de police (exercice 2021) d'un montant de 12 459,30 € pour d'autres opérations.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité